



ID: 063-444897300-20240319-DEL2024008-DE



Auvergne France

DELIBERATION N° 2024-008

OBJET: Budget: Compte administratif

2023 - Approbation

Le 19 mars 2024 à 17h, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : 27 février 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 20 - Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11

Présents: Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Stéphane CREGUT, Sébastien DUBOURG, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Henri VALETTE.

Excusés: Joffrey CHALAPHY, François CONSTANTIN, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Marylise

GOIGOUX, Marine - Alice POIZOT, Amandine RANC, Patrick SEBY, Pierre SIMON.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

M. Le Président Jean-François CASSIER présente le compte administratif 2023 dressé par le Directeur Luc STELLY, ordonnateur de la régie.

Le Conseil d'Administration donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 qui peut se résumer ainsi :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2023	3 782 300.49 €	45 488.80 €
Recettes 2023	4 013 967.13 €	53 177.39 €
Résultat 2023	231 666.64 €	7 688.59 €
Report n-1	687 347.20€	40 954.17 €
Résultat de clôture 2023	919 013.84 €	48 642.76 €
Restes à réaliser (en dépenses)	0€	4 853.13 €
Résultat cumulé	919 013.84 €	43 789.63 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats tels qu'énumérés ci-dessus

Pour: 11 voix / Abstention: 0 voix / Contre: 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit, Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY

Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 25/03/2024.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractéré agquitoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication